

L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Fonds vert en Guinée Bissau

La BOAD, soutien financier et technique du climat

La Banque Ouest africaine de développement (BOAD) a participé au lancement d'une formation nationale sur l'information, la formation ... • (Page 04)

Niger

47 milliards \$ de promesses de financement obtenues à Paris

Grâce au Plan de développement économique et social 2022-2026, le Niger ambitionne de réaliser un taux de croissance ... • (Page 06)



Accroissement des échanges intra-africains

• (Page 03)

Croissance inclusive au Bénin

Atelier de validation de la stratégie nationale d'inclusion financière

La Direction générale des programmes de développement (DGPD) a procédé, hier mercredi 7 décembre 2022 à ... • (Page 04)

Protection des forêts

2,67 milliards USD investis dans des programmes en 2021

En 2021, un montant de 2,67 milliards USD a été investi dans des programmes liés aux ... • (Page 04)

Assemblée nationale

Les députés votent la loi sur les produits chimiques

Réunis en séance plénière au Palais des Gouverneurs ce mercredi 07 décembre 2022 sous la houlette du président Louis Gbèhounou Vlavanou, les députés ont voté la loi ... • (Page 02)

Message sur l'état de la nation

Talon face aux députés ce jour

Patrice Talon, Président de la République du Bénin, délivre ce jour, 08 décembre 2022, son message sur l'état de la Nation devant la représentation nationale. Divers sujets ... • (Page 11)

L'interconnexion des bourses africaines lancée via AELP

- ◆ Dr AMENOUNVE réalise le rêve d'il y a sept ans
- ◆ Sous la présidence d'Adama COULIBALY, Ministre des Finances de Côte d'Ivoire



Amélioration des salaires

• (Page 10)

Hausse de 3 à 66%, le SMIG passe à 52.000 FCFA avec effet immédiat

Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	652.73	655.95	775.87	1.57	80.69	38.18	4.7	97.15	177.73	8.2

Assemblée nationale

Les députés votent la loi sur les produits chimiques et modifient la loi sur l'ordre des experts comptables

Réunis en séance plénière au Palais des Gouverneurs ce mercredi 07 décembre 2022 sous la houlette du président Louis Gbèhounou Vlavanou, les députés ont voté la loi n°2022-35 modifiant et complétant la loi n°2004-03 du 27 avril 2006 portant création de l'ordre des experts comptables et comptables agréés en République du Bénin puis la loi n°2022-36 portant gestion des produits chimiques et de leurs déchets.

Ces deux dossiers sont pilotés par la Commission du Plan, de l'équipement et de la production. À cette séance plénière, le ministre de la Justice, garde des sceaux Séverin Quenum a représenté le Gouvernement. Selon le rapport de ladite commission, la loi modificative de la loi sur l'Ordre des experts comptables, comporte soixante-douze (72) articles répartis en dix-sept (17) chapitres et se présente ainsi qu'il suit : le chapitre premier traite des dispositions générales. Il est subdivisé en trois (03) articles. Le chapitre II est consacré à l'exercice de la profession d'expert-comptable et est réparti en dix (10) articles. Le chapitre III évoque l'exercice de la profession de comptable agréé et est réparti en trois (03) articles. Le chapitre IV énonce les centres de gestion agréés et est réparti en quatre (04) articles. Le chapitre V apporte des précisions sur les experts comptables en entité et est réparti en trois (03) articles. Le chapitre VI donne des détails sur les organisations professionnelles affiliées en un seul (01) article; le VII aborde la constitution de sociétés d'expertise comptable et est réparti en quatre (04) articles; le VIII clarifie les droits et obligations des membres de l'ordre et est réparti en huit (08) articles. Le chapitre IX traite des incompatibilités en un seul (01) article. Le chapitre X donne le contenu des organes représentatifs de l'ordre et est réparti en six (06) articles; le XI décrit la protection et est réparti en deux (02) articles. Le chapitre XII met un accent sur la discipline et est réparti en treize (13) articles; le XIII met un accent sur la protection en un seul (01) article. Le chapitre XIV décrit les autorités de tutelle et est réparti en six (06) articles; le XV énumère les dispositions disciplinaires et pénales et est réparti en cinq



(05) articles. Le chapitre XVI énonce les disciplinaires finales.

En effet, le comptable est un conseiller primordial pour l'entreprise et son dirigeant. Au Bénin, l'ordre des experts comptables et comptables agréés est régi par la loi n°2004-03 du 27 avril 2006. Les dispositions de cette loi au fil du temps sont devenues caduques et ne sont plus en harmonie avec celles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et celles de la Fédération internationale des comptables (IFAC), indique le rapport de la commission. Ainsi cette loi permet d'internationaliser les dispositions de ces institutions sous régionales et internationales auxquelles le Bénin a souscrit afin de renforcer la crédibilité de notre pays auprès des tiers et de sécuriser les finances tant publiques que privées et mériter la confiance des partenaires au développement.

La loi sur les produits chimiques à la loupe

Cette loi comporte soixante-dix-sept (77) articles, répartis en quinze (15) chapitres et regroupés dans sept (07) titres qui se présentent comme suit : le titre premier traite des dispositions générales. Il est subdivisé en quatre (04) chapitres et réparti en quatorze (14) articles; le titre II est consacré aux règles d'organisation de la production et de la mise sur le marché des produits chimiques. Il est subdivi-

visé en deux (02) chapitres et réparti en quatorze (14) articles. Le titre III évoque la gestion des produits chimiques. Il est subdivisé en deux (02) chapitres et réparti en treize (13) articles. Le titre IV énonce la structure, l'organe de coordination et les instruments de gestion. Il est subdivisé en deux (02) chapitres et réparti en dix (10) articles. Le titre V apporte des précisions sur le mécanisme de financement de la gestion des produits chimiques. Il est dissocié en deux (02) chapitres et réparti en cinq (05) articles. Le titre VI donne des détails sur les poursuites, les infractions et les sanctions. Il est structuré en trois (03) chapitres et réparti en dix-neuf (19) articles. Le titre VII aborde les dispositions transitoires et finales à travers deux (02) articles. À en croire le rapport de la commission du Plan, les orientations de cette loi visent l'harmonisation et surtout l'adoption des textes et des mécanismes juridiques permettant non seulement une meilleure collaboration des acteurs dans le secteur des produits chimiques, mais aussi une gestion rationnelle et cohérente desdits produits. Cette loi permettra, par ailleurs, d'assurer une maîtrise des produits chimiques à partir des étapes clés de leur cycle de vie en l'occurrence, les phases de recherche, de production, de transport, de l'utilisation et de l'élimination des déchets en se basant sur une organisation technique sûre et une définition claire des responsabilités et rôles des acteurs.

AUX DECIDEURS...

Africain, malheur de lui-même !

En 1986, l'essayiste et historien français d'origine malienne Tidiane Diakité publiait : L'Afrique malade d'elle-même. 24 ans plus tôt en 1962, l'agronome français, René Dumont connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste publiait : L'Afrique noire est mal partie. Les deux titres si proches par la sémantique abordent pratiquement la même thématique et aboutissent au même réquisitoire. Les deux auteurs décrivent méthodiquement les handicaps du continent africain, les problèmes de corruption, les conséquences de la décolonisation. René Dumont dresse un constat peu encourageant de l'Afrique sub-saharienne qu'il parcourt et observe. Dans un contexte de décolonisation optimiste, sa voix de théoricien mais aussi d'homme de terrain s'élève à contre-courant des discours et des pratiques des élites issues des indépendances, pour sommer les Africains de reprendre en main leur agriculture en parvenant notamment à établir une culture vivrière locale - et à éradiquer ainsi la faim. L'Afrique noire est mal partie demeure une référence dans les débats sur la suffisance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Charlotte Paquet Dumont replace l'œuvre dans son contexte tandis qu'Abdou Diouf et Jean Ziegler, dans les deux préfaces à cette édition, examinent l'analyse de René Dumont dans l'évolution de cinq décennies.

Tidiane Diakité dans L'Afrique malade d'elle-même abonde dans le même esprit en dénonçant les flatteries des pays plus avancés qui ignorent ou feignent d'ignorer certaines réalités. La France à qui un si long commerce de l'Afrique noire aurait dû permettre d'être au fait de certaines réalités intimes du continent africain se complaît dans une attitude qu'on ne peut guère qualifier d'attitude de vérité à l'égard de l'Afrique. Cette attitude se résume par des flatteries continues ; on parle alors de sérieux dans des pays où il existe tout sauf le sérieux ; on parle de progrès là où le déclin est manifeste ; on qualifie de courageux un peuple qui consacre le plus clair de son temps à danser, à boire et à mendier.

Aujourd'hui encore, en plein 21ème siècle, c'est l'ex DG de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Burkina Faso qui revient sur la même réalité en dénonçant la mentalité rétrograde des Africains. « Le plus grand défi dans nos entreprises de fabrication n'est pas la puissance ou l'infrastructure, le plus grand défi est d'obtenir un personnel honnête », raconte le banquier. Il comprend aujourd'hui pourquoi les entreprises africaines comme le groupe Dangote embauchent les Indiens alors qu'il y a beaucoup d'Africains au chômage. En fait, l'Africain d'aujourd'hui n'est pas prêt à s'affranchir des idées qui le retardent. En effet dans une entreprise, tous les agents semblent avoir pour mission de voler autant que possible, de gonfler des factures, enregistrant moins que le nombre réel d'unités produites.

Le pire dans tout cela, c'est que toutes les fraudes ne sont pas commises par une seule personne. Ce sont généralement de nombreux membres du personnel qui s'entendent les uns avec les autres, de la production aux ventes, en passant par les finances, même la direction. Il y a de quoi faire changer d'avis à ceux qui faisaient de procès au groupe Dangoté. La situation est devenue si mauvaise à un moment donné que pour ces derniers, les principaux critères pour embaucher du personnel n'étaient plus la compétence ou les certificats, mais l'honnêteté. Au moins, les compétences et les aptitudes peuvent être acquises, mais une fois que vous êtes malhonnête, vous êtes irrécupérable. Nous nous plaignons toujours de l'économie et du fait qu'il n'y a pas d'emplois. Je connais des gens à l'étranger qui auraient adoré créer des entreprises créatrices d'emplois en Afrique, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas demander à une personne de confiance de la diriger. Les regrets de Karim Koné.

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

Afrique : L'UE annonce une enveloppe de 350 millions d'euros pour protéger la biodiversité

L'Union européenne (UE) a pris l'engagement de débloquer 350 millions d'euros pour protéger la biodiversité dans le monde, notamment en Afrique, selon un communiqué parvenu à la presse ce weekend. Selon la même source, l'organisation a soutenu que cet engagement financier entre dans le cadre de son action sur la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15) qui se tient du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal au Canada.

Accroissement des échanges intra-africains

L'interconnexion des bourses africaines lancée via AELP

L'Association des Bourses Africaines (ASEA) a lancé officiellement, ce mercredi 07 décembre 2022 à Abidjan, la plateforme d'interconnexion des bourses africaines dénommée, African Exchanges Linkage Project (AELP). C'est sous la présidence de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire et en présence de diverses personnalités.

• Abdul Wahab ADO

« Journée historique pour les bourses africaines. Il y a sept ans c'était un rêve. Aujourd'hui c'est une réalité ». Ce sont là les expressions fortes du président de l'ASEA, Dr Edoh Kossi AMENOUNVE au lancement de la plateforme d'interconnexion des bourses africaines dénommée, African Exchanges Linkage Project (AELP). Le président de l'ASEA a précisé à cette occasion que « cette plateforme, dans sa phase initiale, permet aux investisseurs d'avoir accès à un carnet d'ordres unique regroupant plus de 2000 sociétés cotées sur les 7 bourses connectées représentant plus de 1 500 milliards de dollars américains. Il s'agit de : Johannesburg Stock Exchange, Nigerian Exchange, Egyptian Exchange, Bourse de Casablanca, Nairobi Securities Exchange, Stock Exchange of Mauritius, et la BRVM couvrant 14 pays africains



• Le président de l'ASEA, Dr Edoh Kossi AMENOUNVE

». « Le Botswana Stock Exchange et le Ghana Stock Exchange seront connectés très prochainement. L'AELP s'inscrit dans la dynamique d'accroissement des échanges intra-africains sur le plan commercial (ZLECAF), des systèmes de paiement (PAPSS) promus par l'Afreximbank, et des capitaux » a-t-il ajouté. Le président de l'ASEA a également adressé ses remerciements aux équipes

des bourses africaines, à la Banque Africaine de Développement (BAD), au Fonds Coréen pour la Coopération Économique en Afrique (KOAFEC) et au partenaire technologique DirectFN pour cette importante évolution sur notre continent. Il faut préciser que le site Web dédié à l'AELP est le www.africanexchangeslink.com. Pour rappel, l'AELP est un projet phare de l'Association des Bourses Africaines

(ASEA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui vise à faciliter les transactions transfrontalières entre sept bourses participantes et certaines sociétés de courtage en bourse. La première phase de l'AELP est financée par une subvention du Fonds fiduciaire de coopération économique Corée-Afrique (KOAFEC) géré par la Banque Africaine de Développement. Les

sept bourses parties-prenantes à la première phase de l'AELP sont notamment la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Casablanca Stock Exchange (CSE), The Egyptian Exchange (EGX), Johannesburg Stock Exchange (JSE), Nairobi Securities Exchange (NSE), Nigerian Exchange Limited (NGX) et la Bourse de Maurice (SEM).

réseau pour les échanges d'informations. L'ASEA est un forum qui favorise la communication mutuelle, l'échange d'informations, la coopération et l'assistance technique entre ses membres afin de faciliter le processus d'intégration financière dans la région pour la mobilisation effective du capital afin d'accélérer le développement économique de l'Afrique.

Bref aperçu de l'ASEA

L'Association des Bourses de Valeurs Africaines (ASEA en anglais pour African Securities Exchanges Association) est la première Association qui regroupe les 25 bourses des valeurs de l'Afrique. Ce regroupement des bourses africaines vise à développer les échanges entre les membres, à améliorer la compétitivité mondiale des bourses africaines et à fournir une plateforme adéquate pour la mise en place d'un

L'ASEA a été créée en 1993 et travaille en collaboration avec les bourses africaines pour débloquer le potentiel des marchés de capitaux africains afin d'améliorer leur visibilité au niveau international en vue d'attirer les flux de capitaux vers les marchés de capitaux africains. L'ASEA favorise le développement du marché africain par la multiplication des échanges entre les membres ; le renforcement des capacités et la formation des membres.



Baromètres Bénin

Bénin Production industrielle	10,70%	Trading economics
Bénin Inflation alimentaire	-6,30%	Trading economics
Efficacité des pouvoirs publics	-0,50	Trading economics
Emission de CO2	0,614 tonnes métriques par habitant	Banque mondiale (2014)

Indice de liberté de presse	31,74 points	Reporters Sans Frontières 2019
Indice de corruption	40 points	Transparency international 2019
Climat des affaires	52,4 points	Banque mondiale 2019
Indice de prospérité	-2 rang	Institut Legatum

Référentiel		
Indices	Valeur	Sources
Indice GINI	43,4%	2016
Indice de la compétitivité mondiale	3,5%	2016
Indice des prix à la consommation (IPC)	100,50 points	Statistiques mondiales
Indice Bénin de la liberté humaine	7,32	Institut Fraser 2022
Indice de démocratie	5,74 points	The Economist
Indice de développement humain (Idh)	0,515 points	PNUD 2018

Position du Bénin dans la sous-région			
Indices	Rang UEMOA	Rang mondial	Source
Développement humain	1er	163ème sur 189 pays	PNUD
Démocratie	2ème	81ème	The Economist
liberté de presse	5ème	96ème	Reporters Sans Frontières

Fonds vert en Guinée Bissau

La BOAD, soutien financier et technique du climat

La Banque Ouest africaine de développement (BOAD) a participé au lancement d'une formation nationale sur l'information, la formation et la formulation de projets en Guinée Bissau, présidée par le Ministre de l'Environnement et de la Biodiversité. C'était le lundi 05 Décembre 2022.



● Abdul Wahab ADO

Cette session de renforcement des capacités aiderait les parties bénéficiaires de cette initiative à développer un portefeuille de projets à soumettre à ces trois Fonds », a indiqué le ministre de l'Environnement et de la Biodiversité, Viriato Luís Soares Cassama qui a présidé la Formation nationale d'information, de formation et de formulation de projets éligibles au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), au Fonds d'Adaptation

et au Fonds Vert pour le Climat. Le ministre a également souligné que « cette formation de 7 jours viserait à combler les lacunes en matière de mobilisation des ressources financières et de leur exploitation, pour la réalisation des projets verts ». L'autorité ministérielle, a remercié la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour son soutien technique et financier, la Guinée-Bissau, et particulièrement, le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité. Dans son intervention, le Chef de la Mission

Résidente de la BOAD en Guinée-Bissau, M. Pape Demba N'Diaye, a rappelé que cette formation avait pour objectif le renforcement des capacités financières des porteurs de projets, tout en indiquant que la BOAD poursuivrait sa mission de financement du développement en Guinée-Bissau, notamment dans le domaine du changement climatique. Institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la BOAD est le bras financier et technique de ce projet.

Protection des forêts

2,67 milliards USD investis dans des programmes en 2021

En 2021, un montant de 2,67 milliards USD a été investi dans des programmes liés aux forêts dans les pays en développement. Cette somme représente 22% des 12 milliards de dollars promis à la COP26. La révélation a été faite par Lucy Almond, présidente de la Nature4Climate Coalition et responsable des communications (pilier de la nature) pour le Forum économique mondial (WEF).

● Jo Da Costa

Ceci signifie que les donateurs sont sur la bonne voie pour remplir leur promesse d'ici 2025. Il y a des signaux forts de volonté politique pour protéger les forêts », souligne-t-elle d'emblée dans une analyse publiée sur le site du WEF, pour le compte du « Centre for Nature and Climate ». « Les fonds du secteur privé évoluent également : par exemple, un an après son lancement, l'initiative IFACC met à l'échelle des mécanismes financiers innovants pour aider les agriculteurs à continuer à travailler effectivement sans la conversion supplémentaire des écosystèmes de l'Amazonie, du Cerrado et du Chaco », indique-t-elle. Le financement innovant pour l'Amazonie, le Cerrado et le Chaco (IFACC) est une nouvelle initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de Nature Conservancy et de la Tropical Forest Alliance. L'IFACC constitue une équipe incontournable pour les banques, les entreprises et les investisseurs qui cherchent à développer des financements innovants pour le bœuf et le soja sans déforestation ou conversion dans ces régions.

Perte

En 2021, la quantité d'hec-



tares de forêt tropicale perdue à travers la déforestation s'est chiffrée de la manière suivante : Brésil (1 548 657 ha), RD Congo (499 059 ha), Bolivie (291 379 ha), Indonésie (202 905 ha), Pérou (154 278 ha), Colombie (128 563 ha), Cameroun (88 756 ha) et Laos (80 939 ha). Face à cette triste réalité, le Sommet mondial des dirigeants a annoncé à la COP27 la création du « Forest and Climate Leaders' Partnership (FCLP) ». Selon Lucy Almond, la création de cet organe est due par le fait qu'il n'y a pas de temps à perdre lorsqu'il s'agit d'arrêter et d'inverser la perte de forêts d'ici 2030, avec l'intention de montrer son succès d'ici la COP28. Le FCLP tiendra des réunions régulières, y compris des moments au niveau des dirigeants au début des COP sur le climat pour encourager la responsabilisa-

tion », explique-t-elle. À partir de 2023, le FCLP publiera également un rapport annuel sur les progrès mondiaux qui comprend des évaluations indépendantes des progrès mondiaux vers l'objectif de 2030. A en croire Lucy Almond, jusqu'à présent, les engagements sont passés de 3 milliards à 4,2 milliards USD et les décaissements devraient dépasser 100 millions USD cette année. En outre, renchérit-elle, la Coalition public-privé LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance) a mobilisé 500 millions USD supplémentaires de financements privés, apportant un total de 1,5 milliard USD en faveur de la protection des forêts tropicales. Cela fait partie des 3,6 milliards USD de nouveaux financements privés annoncés lors du sommet sur le climat.

Croissance inclusive au Bénin

Atelier de validation de la stratégie nationale d'inclusion financière

La Direction générale des programmes de développement (DGPD) a procédé, hier mercredi 7 décembre 2022 à Cotonou, à l'ouverture de l'atelier de validation de la Stratégie nationale de l'inclusion financière. Durant deux jours, la stratégie sera présentée et amendée par les acteurs à divers niveaux et experts. C'est le Directeur adjoint de cabinet du Ministre d'Etat chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale qui a lancé l'atelier en présence du Directeur général des programmes de développement (DGPD) et de la représentante du représentant résident de la Banque mondiale, appui technique et financier.

● Bidossessi WANOU

Un nouveau pas vers l'adoption de la stratégie nationale de l'inclusion financière du Bénin. Cet atelier vient boucler un long processus entamé depuis 2021. Yacoubou Amadou, Directeur adjoint de cabinet du ministre d'Etat chargé du développement de la coordination de l'action gouvernementale, s'adressant aux participants a indiqué : « le présent atelier vous permettra d'apprécier le contenu de la stratégie nationale d'inclusion financière et de l'ajuster au besoin, avant de procéder à sa validation définitive ». Il s'agira d'apprécier le diagnostic stratégique qui a été posé, d'examiner le cadre stratégique et programmatique qui découle de ce diagnostic et d'opiner sur le dispositif de mise en œuvre de manière à proposer au gouvernement, un dispositif qui en permettra la mise en œuvre efficace. Cyriaque Edon, Directeur général des programmes de développement (DGPD) a rappelé les étapes franchies jusqu'à cet atelier de validation de la stratégie et son caractère inclusif. « La stratégie que nous nous présentons aujourd'hui, n'est pas exclusivement élaborée par le ministère du développement, mais une stratégie élaborée et coordonnée par toutes les parties prenantes », a rassuré le DGPD qui a souligné trois études thématiques élaborées par le Bénin avec l'appui de la Banque mondiale sur l'offre des services financiers, des infrastructures financières et le cadre réglementaire des services



financiers et qui ont abouti à la recommandation d'élaboration de ladite stratégie. La vision formulée à travers cette stratégie est, « à l'horizon 2026, les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés dans un cadre légal et réglementaire adéquat ». Cela traduit trois orientations stratégiques à savoir: le renforcement du cadre institutionnel légal et réglementaire, l'amélioration de l'offre des produits et services financiers puis la promotion de l'éducation financière. Représentante du représentant résident de la Banque mondiale, Kaliza Karuretwa, spécialiste du secteur privé à la banque mondiale-Bénin a dit la joie de la Banque d'avoir appuyé cette initiative dans la droite ligne de ses engagements depuis 2015 pour accompagner l'accès aux services financiers à travers des intentions ciblées permettant à 1 milliard d'individus dans le monde d'avoir un compte bancaire de transactions. Ainsi « c'est avec grand plaisir que nous conjuguons ces efforts avec le gouvernement béninois pour développer cette stratégie d'inclusion finan-

cière nationale », a-t-elle témoigné avant d'ajouter que le Bénin est un partenaire de choix dans la poursuite des objectifs d'accès universel aux services financiers globalement. « La stratégie d'inclusion financière n'est que le début. La mise en œuvre et les tâches sont immenses et nécessitent la contribution de toutes les parties prenantes », a-t-elle rappelé avant de marteler la disponibilité de la Banque mondiale et ses équipes techniques à accompagner les efforts du gouvernement béninois dans la mise en œuvre de cette stratégie et pour l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2020-2026. « La SNIF contribuera à la promotion sociale de nombreux Béninois qui n'attendent que du peu pour s'autonomiser davantage et apporter leur contribution au tissu productif national dans un contexte d'équité et d'égalité pour tous » ? a expliqué le Directeur adjoint de cabinet du ministre d'Etat chargé du développement de la coordination de l'action gouvernementale. Elle traduit l'engagement du Bénin à assurer à sa population, avant tout, un meilleur accès et une utilisation plus intense des services financiers.



Commodities

L'UE adopte un accord pour interdire l'importation de matières premières agricoles liées à la déforestation

À l'heure où la question du changement climatique fait rage, l'agriculture est au premier plan quant à ses impacts sur l'environnement. Dans ce secteur, les producteurs et les consommateurs de matières premières sont appelés à prendre leurs responsabilités. Le mardi 6 décembre, le Parlement européen et les négociateurs des pays de l'Union européenne (UE) sont parvenus à un accord visant à enrayer l'achat par le bloc économique, de produits agricoles associés à la déforestation. Cette liste comprend le soja, la viande de bœuf, le caoutchouc, l'huile de palme, le bois, le cacao, le café et des produits dérivés comme le cuir, les meubles et le chocolat. Cet accord oblige désormais les entreprises à prouver que leurs importations/chaînes d'approvisionnement ne sont pas liées à la destruction de forêts. Celles-ci devront soumettre « une déclaration

de diligence raisonnée » qui précisera la période et le lieu de production des matières premières ainsi que des informations « vérifiables » certifiant qu'elles n'ont pas contribué à la déforestation. Dans les détails, les grandes entreprises auront 12 mois depuis l'entrée en vigueur du règlement pour prouver que les matières premières qu'elles importent n'ont pas été cultivées sur des terres déboisées ou dégradées après le 31 décembre 2020 alors que du côté des plus petites entreprises, le délai de mise en conformité sera de 24 mois. Une fois officiellement validée par les pays membres de l'UE et le Parlement européen, la nouvelle législation devrait s'appliquer dans les 20 jours suivants. Pour les entreprises, une non-conformité au règlement pourrait entraîner plusieurs sanctions dont la

confiscation des marchandises concernées ou des recettes découlant de leur vente ainsi des amendes pouvant représenter jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires réalisé dans un pays de l'UE. « J'espère que cette législation novatrice donnera un élan à la protection des forêts dans le monde entier et inspirera d'autres pays lors de la COP15 [des Nations unies sur la biodiversité qui s'est ouverte cette semaine au Canada, Ndlr] », a déclaré Christophe Hansen, négociateur au Parlement européen. Selon plusieurs observateurs, il s'agit d'une avancée majeure dans l'UE dans le cadre de sa stratégie visant à réduire la déforestation mondiale et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent et participent au changement climatique. D'après les estimations, la zone est responsable d'environ 10 % de cette déforestation mondiale via sa consommation.

Ecofin

Elections législatives de janvier 2023

Le Médiateur de la République invite à la paix

Dans le cadre des élections législatives de janvier 2023, dans sa mission de paix et de cohésion sociale, le Médiateur de la République invite à la paix.



REPUBLIQUE DU BENIN
LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Porto-Novo, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'imminence des élections législatives de janvier 2023 suscite déjà une mobilisation générale dans tous les états-majors des partis politiques.

Le Médiateur de la République, dans sa mission de quête de la paix, saisit l'occasion pour rappeler à chaque béninoise et à chaque béninois la nécessité d'œuvrer au renforcement de la cohésion nationale en évitant tout ce qui peut faire basculer notre pays dans la violence.

Il en appelle, en outre, au patriotisme et au civisme de tout le peuple béninois, pour l'atteinte de l'objectif « zéro violence avant, pendant et après les élections législatives de janvier 2023 ».

Fait à Porto-Novo, le lundi 26 septembre 2022



Pascal ESSOU

Médiateur de la République

01 BP : 1501 PORTO-NOVO / Tél. : (+229) 20 21 20 22 - Fax : (+229) 20 21 49 09 - www.lemediateurdubenin.org



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Afrique de l'Ouest

Siège Social : Côte d'Ivoire 18, rue Joseph AMONA - 01 BP 3802 Abidjan
☎ : (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 Télécopie : (225) 20 32 66 84 E-mail : brvm@brvm.org

ANTENNE NATIONALE DE BOURSE DU BENIN
Adresse : Immeuble CCIB Avenue Charles de GAULLE 01 BP 2985 Cotonou
Téléphone : (229) 21 31 21 26 / 21 31 21 39 Télécopie : (229) 21 31 20 77

COMMUNIQUE DE L'ANTENNE NATIONALE DU BENIN DE LA BRVM

Initiation gratuite à la bourse

La Direction de l'Antenne nationale du Bénin de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (ANB BRVM) informe le public qu'elle organise une formation pour vulgariser la Bourse et développer la culture boursière au Bénin.

Thème de la formation : « Initiation à la bourse et aux valeurs mobilières »

Modules de formation

- MODULE 1 : Introduction à la bourse et au marché financier ;
- MODULE 2 : Initiation au marché des actions ;
- MODULE 3 : Initiation au marché des obligations.

Pour une meilleure assimilation des enseignements dispensés, les participants sont invités à suivre la totalité des modules proposés, et dans l'ordre indiqué.

Lieu de la formation : Antenne Nationale du Bénin sise dans l'enceinte de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) à Cotonou.

Effectif par formation : **15 à 20 personnes** par session et par module.

La participation aux formations est gratuite.

Les participants à chaque session de formation seront soumis, après chaque module, à un contrôle de connaissance (test d'évaluation) neutre et transparent. Une attestation sera délivrée aux participants à la fin de la formation

Inscription gratuite tous les jours ouvrables à l'antenne nationale du Bénin sise à la CCIB

Pour tout renseignement, contacter le 21 31 21 26 / 21 31 21 39

NB : la formation se déroulera simultanément dans tous les pays de l'espace UEMOA

Avis très important

Toute l'économie nationale, sous-régionale, africaine et internationale dans un seul quotidien.

Le tout premier quotidien économique béninois : **L'économiste**.

L'économiste, c'est des informations économiques, bancaires, financières et boursières du Bénin et d'ailleurs traitées et des dossiers réalisés pour le développement économique et social du continent africain.

L'économiste, c'est des chiffres clés de l'économie béninoise, les tendances boursières avec la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), l'actualité économique, financière en temps réel.

L'économiste, le journal des décideurs

Aide carburant

Elisabeth Borne annonce une indemnité de 100 euros pour les 10 millions de Français les plus modestes

La Première ministre française Elisabeth Borne s'exprime lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale à Paris le 6 décembre 2022. L'inflation continue d'étrangler les Français. En réaction, la Première ministre Elisabeth Borne a annoncé ce mercredi qu'à partir de début janvier une indemnité carburant d'un montant de 100 euros pour l'ensemble de l'année 2023 serait débloquée pour les 10 millions de « travailleurs » les plus modestes. « On va mettre en place une indemnité carburant pour les Français modestes qui ont besoin de leur voiture pour aller au travail, donc c'est 100 euros pour à peu près la moitié des ménages, ça représente une remise de l'ordre de 10 centimes par litre » à la pompe, a indiqué la cheffe du gouvernement sur RTL. Ce dispositif sera doté d'une enveloppe d'environ 1 milliard d'euros, selon Elisabeth Borne. « On maintient un dispositif pour protéger les Français modestes qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler en resserrant ce dispositif », a-t-elle résumé.



« Déclaration sur l'honneur »

Les Français concernés devront se rendre sur le site impots.gouv.fr, y rentrer leur numéro fiscal et leur plaque d'immatriculation, remplir une « déclaration sur l'honneur » indiquant qu'ils ont besoin de leur voiture pour aller au travail, afin de recevoir ces 100 euros sur leur compte en banque. Il s'agit d'une aide versée en une fois, pour 2023, qui concernera la moitié des ménages, soit ceux situés dans « les cinq premiers déciles » de revenus. Quant au chômeur qui « a besoin de se déplacer pour chercher un travail », il pourra solliciter des aides auprès de Pôle emploi, a

précisé la Première ministre.

Remises en fin de vie

Les prix à la pompe ont tendance à baisser depuis le milieu du mois d'octobre. Mi-novembre, ils sont ponctuellement remontés après la baisse des remises de l'Etat et de TotalEnergies sur le litre de carburant. Désormais de 10 centimes chacune, elles resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre. En 2022, la ristourne carburant aura coûté à l'Etat 8 milliards d'euros, soit « l'équivalent du budget du ministère de la Justice », a souligné le ministre des Comptes publics Gabriel Attal.

20munités

Amazon France

La répression des fraudes inflige une pénalité de 3,3 millions d'euros



La filiale française est sanctionnée pour des clauses « abusives » dans ses contrats avec les commerçants qui vendent des produits sur sa plateforme. La Répression des fraudes (DGCCRF) a annoncé ce mercredi réclamer au géant Amazon le paiement d'une astreinte

de 3,3 millions d'euros pour un « retard dans la mise en conformité » de ses contrats avec les commerçants qui vendent des produits sur sa plateforme. La DGCCRF rappelle qu'elle avait enjoint Amazon, en décembre dernier, de modifier certaines clauses « en raison notamment d'un dé-

séquilibré significatif de ces conditions contractuelles au profit d'Amazon. Cette injonction était assortie d'une astreinte de 90.000 euros par jour de retard », et « l'astreinte » de 3,3 millions d'euros correspond à « une remise en conformité tardive au 28 avril 2022 ».

20munités

Perspectives

Le Nigeria et l'Egypte deviendraient respectivement les 5e et 7e économies mondiales en 2075



Les deux pays africains qui sont parmi les plus peuplés du continent devraient intégrer le Top 15 des puissances économiques mondiales dès 2050. Le Nigeria et l'Egypte devraient devenir respectivement les 5e et 7e puissances économiques mondiales en 2075, selon un rapport comportant des prévisions à très long terme publié mardi 6 décembre par la banque américaine Goldman Sachs.

Intitulé « The Path to 2075 » (Le chemin vers 2075), le rapport indique également que ces deux pays africains devraient intégrer le Top 15 des puissances économiques mondiales dès 2050, lorsque l'Egypte grimperait au 12e rang et le Nigeria occuperait la 15e position. Dans le même temps, un chamboulement devrait se produire en tête du classement, d'après ce même rapport élaboré par Kevin Daly et Tadas Gedminas, les analystes de Goldman Sachs. La Chine devrait ravir le rang de première puissance économique mondiale aux Etats-Unis bien avant 2075. Le produit intérieur brut (PIB) de l'empire du Milieu dépasserait celui des Etats-Unis vers 2035, tandis que le PIB de l'Inde devrait dépasser de peu celui des Etats-Unis vers 2075. Selon les données de la Banque mondiale, les Etats-Unis sont actuellement la première puissance économique mondiale avec un PIB de 23 000 milliards \$ en 2021, tandis que la Chine arrive à la deuxième position avec un PIB de 18 000 milliards \$. L'Inde est, quant à elle, la 6e puissance économique mondiale actuellement, avec un PIB de 3 000 milliards \$. En 2075, le Japon devrait passer de la 3e à la 12e place dans le classement des puissances économiques mondiales, alors que l'Allemagne (4e actuellement) reculerait à la 9e position et la France pourrait quitter le Top 10 pour occuper le 15e rang. De façon générale, les pays qui devraient reculer dans le classement ont une caractéristique commune, en l'occurrence la baisse continue de leur potentiel de croissance démographique.

Niger

47 milliards \$ de promesses de financement obtenues à Paris pour le plan de développement 2022-2026

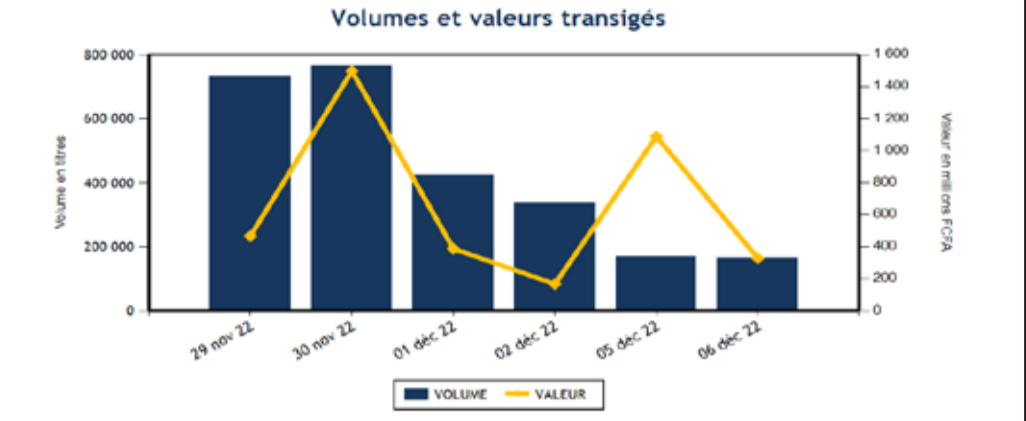
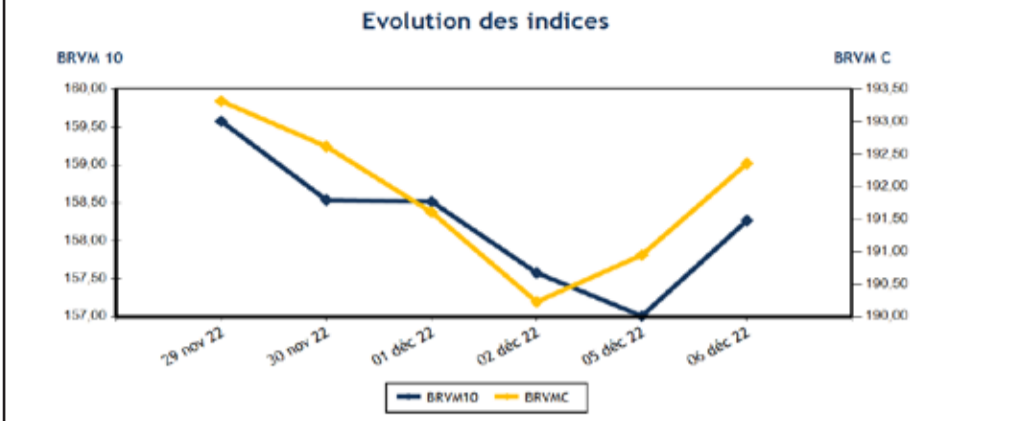
Grâce au Plan de développement économique et social 2022-2026, le Niger ambitionne de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 9,3% et de réduire le taux de pauvreté de huit points de pourcentage. Des bailleurs de fonds et partenaires au développement du Niger ont promis de mobiliser des financements d'un



montant global de 45 milliards d'euros (47 milliards \$) pour le Plan de développement économique et social (PDES) 2022-2026 de ce pays d'Afrique de l'Ouest, lors d'une table ronde organisée les 5 et 6 décembre à Paris. Ce montant a été annoncé par l'agence de presse officielle nigérienne (ANP), qui a précisé que le président Mohamed Bazoum a présidé cette table ronde à laquelle ont notamment pris part l'Union européenne ainsi que des Etats comme la France et les Pays-Bas et des institutions financières multilatérales, dont la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement. Le Niger a chiffré les besoins en financements du PDES 2022-2026 à environ 29,6 milliards d'euros (30,9 milliards \$). L'Etat s'est engagé à apporter 10,3 milliards d'euros et à mobiliser le reste auprès des partenaires institutionnels du pays et du secteur privé pour financer ce plan de développement qui comporte trois axes : le développement du capital humain, la consolidation de la paix et de la gouvernance et la transformation structurelle de l'économie. « Le plan global fait 29,6 milliards d'euros. Dedans, l'Etat va injecter à lui seul 10,3 milliards. Cela fait à peu près 35% de tout le financement global. Cet effort-là, il traduit d'abord la responsabilité de l'Etat. Notre engagement en tant qu'Etat à jouer notre partition. Cela est à notre portée. Aujourd'hui, nous sommes un pays pétrolier, mais un petit pays pétrolier. Mais à partir déjà de 2023, nous multiplierons par cinq nos exportations de pétrole », a précisé le ministre nigérien du Plan, Rabiou Abdou. Grâce au PDES 2022-2026, le Niger ambitionne de « réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 9,3%, un taux d'inflation inférieur à 3% et un déficit budgétaire global contenu à moins de 3% ». Le plan de développement a également pour objectif de réduire le taux de pauvreté de 43% en 2022, à 35% en 2026.

Ecofin du 07 Décembre 2022

BRVM 10 158,27	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE	BRVM Composite 192,36
Variation Jour ↑ 0,80 %	N° 233 mardi 6 décembre 2022 Site : www.brvm.org	Variation Jour ↑ 0,74 %
Variation annuelle ↑ 3,10 %		Variation annuelle ↓ -4,90 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA) (Actions & Droits)	5 790 087 919 638	0,74 %
Volume échangé (Actions & Droits)	161 689	134,96 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	306 206 399	168,91 %
Nombre de titres transigés	40	0,00 %
Nombre de titres en hausse	18	12,50 %
Nombre de titres en baisse	10	-37,50 %
Nombre de titres inchangés	12	50,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 806 716 400 013	0,02 %
Volume échangé	2 223	-97,78 %
Valeur transigée (FCFA)	22 248 742	-97,72 %
Nombre de titres transigés	6	200,00 %
Nombre de titres en hausse	5	400,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	1	

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 010	7,50 %	-28,16 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 460	7,35 %	-16,57 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	750	7,14 %	-16,20 %
SETAO CI (STAC)	1 220	7,02 %	67,12 %
SITAB CI (STBC)	5 300	6,85 %	-14,24 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	6 000	-3,23 %	17,19 %
BERNABE CI (BNBC)	2 050	-2,38 %	-5,75 %
SMB CI (SMBC)	6 610	-2,07 %	-4,20 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	2 940	-2,00 %	-30,00 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	5 500	-1,79 %	7,84 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	96,76	0,96 %	-12,12 %	20 524	56 272 690	26,47
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	454,28	0,36 %	1,21 %	11 583	117 975 840	8,22
BRVM - FINANCES	15	71,76	0,94 %	-6,96 %	102 648	86 061 654	6,81
BRVM - TRANSPORT	2	319,03	4,70 %	-48,72 %	19 365	24 062 100	5,08
BRVM - AGRICULTURE	5	283,02	0,80 %	16,32 %	1 599	13 851 480	5,51
BRVM - DISTRIBUTION	7	362,61	0,11 %	-11,00 %	4 895	6 671 085	26,30
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 505,34	7,02 %	67,12 %	1 075	1 311 550	14,65
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	7,55	
Taux de rendement moyen du marché	7,84	
Taux de rentabilité moyen du marché	9,55	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	109	
Volume moyen annuel par séance	992 599,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 911 432 902,11	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	3,82	
Ratio moyen de satisfaction	15,36	
Ratio moyen de tendance	401,80	
Ratio moyen de couverture	24,89	
Taux de rotation moyen du marché	0,02	
Prime de risque du marché	7,34	
Nombre de SGI participantes	26	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de couverture

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

UCA
 UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.
 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, Immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
 001 BP 8690 RP
uca@ucasgi.com
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
 (229) 21 31 00 21
www.ucasgi.com

S&I BENIN
 Carré 211 St Michel
 immeuble SGI-Bénin 01 BP
 4546 Cotonou.
 Tél : (229) 21 31 15 41
 21 31 15 71

BOA CAPITAL SECURITIES
 Groupe BMCE BANK
 BOA CAPITAL SECURITIES
 Siège BOA Benin,
 Boulevard de France
 Tel : (229)
 21315343/64182121

SOCIETE DE BOURSE
 AGI
 Immeuble de l'Africaine des Assurances
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration
 01 BP 8668 RP Cotonou
contact@agi-agi.com
 +229 21318733
 +229 21316066

AFRICABOURSE
 Avenue Steinmetz Face
 Immeuble Air Gabon 01 BP
 6002 COTONOU BENIN
 Tél : (229) 21 31 88 35 /
 21 31 88 36

BIIC Financial Services
 Société de gestion et d'intermédiation
 Boulevard Saint Michel
 Immeuble Agence BIIC Dantokpa
 01 BP. 7700 Cotonou
 Tél. +229 21324875
 Tél. +229 21324876
sgibfs@biic-financialservices.com

Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS/CONTACTS
8e sommet international de l'innovation dans la finance	19 octobre 2022	Sydney, Australie	fintechsummit.com.au
Sommet Finance en commun 2022	19-20 octobre 2022	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://www.afdb.org/fr/news-and-events/events/3e-edition-du-sommet-finance-en-commun-52844
6 ^e Conférence des Ministres Africains Chargés de l'Etat Civil	24-28 Octobre 2022	Addis-Abeba, Éthiopie	+251 115 443461 / belayt@un.org
Rendez-vous international de la tech	1 ^{er} au 4 novembre 2022	Lisbonne	websummit.com
Foire commerciale internationale	5-13 novembre 2022	Maurice (+ 230) 270 1450 / (+ 230) 5806 8848	dependancepromo194@gmail.com
Foire commerciale intra-africaine	21-27 novembre 2023	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://www.intrafricantradefair.com/
Sommet des start-up émergentes Afrique-Europe	28-29 novembre 2022	Paris	emergingvalley.co

HOROSCOPE finance

Bélier Si vous vous laissez aller à de folles dépenses, vous serez aussitôt dans une impasse. Astreignez-vous à faire des économies et à gérer votre budget avec rigueur. Vous allez bientôt traverser une période de vaches maigres.

Taureau Soyez tout particulièrement prudent aujourd'hui en ce qui concerne le domaine financier, où votre jugement ne sera pas toujours excellent. Evitez d'engager des sommes trop importantes par rapport à vos moyens dans des affaires dont vous n'êtes pas absolument sûr de l'issue. Vigilance également dans le domaine immobilier : un contrat peut ne pas être très net et laisser la porte ouverte à d'épineux problèmes juridiques.

Gémeaux Mercure en cette configuration va vous souffler d'excellentes idées pour améliorer votre niveau de vie ou pour rentabiliser vos économies. Prenez rendez-vous avec votre banquier ; vous pourrez alors, grâce à ses conseils, tirer un bon parti de vos intuitions. Pluton pourra vous valoir une bonne surprise ; mais il vous faudra réagir rapidement pour profiter de l'occasion qui s'offrira à vous.

Cancer Mettez à présent de l'ordre dans vos affaires pécuniaires et faites vos comptes de manière à ne pas être pris ensuite au dépourvu. Une petite rentrée financière n'est pas impossible aujourd'hui. Mais ne vous lancez pas aussitôt dans des dépenses inutiles, faites plutôt fructifier vos fonds !

Journée délicate financièrement. Faites le dos rond et attendez en espérant des jours meilleurs, qui ne sauraient tarder. Ne vous laissez pas entraîner par votre impatience, car vos coups de tête vous feraient tomber dans le vide.

Lion Un petit voyage serait agréable actuellement et il vous détendrait tout en vous permettant de réaliser l'un de vos buts. Attention cependant de ne pas vider votre compte en banque ! Pour une fois, prenez les conseils de professionnels avisés, d'amis discrets, voire de votre bien-aimé... Les affaires d'argent sont délicates de nos jours !

Balance Cette journée sera relativement calme, marquée surtout par la nécessité de remettre de l'ordre dans vos finances, d'accumuler des biens et de préparer matériellement votre avenir. Evitez cependant de lâcher la proie pour l'ombre et d'hypothéquer le présent sous le prétexte d'assurer vos vieux jours.

Scorpion Votre esprit sera principalement axé sur le gain. En effet, cet aspect de Pluton, qui a trait aux biens et à la fortune, favorisera un renouveau d'appétit pour la richesse et la possession. Votre flair pour les bonnes affaires, petites ou grandes, se développera et s'affinera. Vous saurez apprécier avec lucidité les possibilités de bénéfices dans le domaine de la spéculation et des opérations boursières ou commerciales.

Sagittaire Votre équilibre budgétaire sera protégé par Saturne. Un coup de chance incroyable est d'ailleurs possible. Si vous faites partie des heureux élus qui ont droit à une bonne surprise, restez quand même prudent : placez cet argent au lieu de le dépenser.

Capricorne La réussite matérielle fera partie des dons que vous prodiguera aujourd'hui Mars. Vous pourriez emporter une excellente affaire financière ou gagner une somme conséquente à un jeu de hasard ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

Verseau La planète Saturne en bel aspect vous permettra de vous sentir bien dans votre peau et de connaître la joie de vivre. Il faudra pourtant vous garder d'une certaine euphorie et d'un optimisme béat, qui pourraient vous pousser au laisser-aller. Vous devrez surtout résister à l'impulsion de dépenser, d'acheter des quantités de choses qui ne se révéleront pas indispensables. Prenez note de cet avertissement de Benjamin Franklin : "Si vous achetez ce qui est superflu, vous vendrez bientôt ce qui est nécessaire".

Vous aurez la possibilité de réaliser des transactions financières profitables, et vous entendrez profiter de cette possibilité au lieu de ne penser qu'à faire la fête. Vous serez aussi en mesure de régler aujourd'hui une affaire litigieuse qui traînait depuis longtemps.

L'économiste

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"
N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007
Sikèkodji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83
Email : leconomistbenin1@gmail.com
Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général
Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général
Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière
Ella Viviane HOUHEMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication
Jules AFFODJI

Rédacteur en chef
Jean Claude KOUAGOU
(97 720 976)

Secrétaire de rédaction
Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs
Nestor DEHOUNDI
Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)
Sylvestre TCHOMAKOU
Falco Vignon

Raoul Gandaho
(Correspondant Ouémé Plateau)
Mouhamed Bouhari SAÏDOU
(Br. Borgou/Alibori)

Rock AMADJI
(Correspondant Zou-Collines)

Emmanuel AKAKPO
(Br Atacora-Donga)

Issa SIKITI DA SILVA
(Correspondant RDC)
Modeste COCO (Consultant)
Représentant de l'Économiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France
de l'Économiste du Bénin
Tel +330671790990
Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale
Rigel BATCHO
(69190880)

Graphiste
Gisèle NOUDAÏKPON
(62323855)

Amélioration des salaires

Hausse de 3 à 66%, le SMIG passe à 52.000 FCFA avec effet immédiat

(Talon, le Père Noël avant l'heure, le hautement social acté)

Réuni en conseil des ministres hier mercredi 07 décembre 2022, le gouvernement a rendu publique, l'ossature de la mesure d'augmentation des salaires au Bénin. Il s'agit d'une hausse allant de 3 à 66% qui impactera davantage les salaires les plus proches du SMIG ou les agents en début de carrière. Au total, cette réforme induit une incidence financière de 66 milliards et prend effet dès la fin de ce mois de décembre 2022. Pour l'heure, les aspirants doivent encore patienter car, le Conseil des ministres ne s'est pas explicitement prononcé sur leur cas. Plusieurs autres décisions ont été prises dont la nomination d'un nouveau Directeur général à l'Agence béninoise d'électrification rurale et de maîtrise d'énergie (Aberme).

REPUBLIQUE DU BENIN
Président: Talon

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 41/2022/PR/SGG/CM/OJORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi relatif à l'activité d'affacturation en République du Bénin.

Il s'agit d'un texte de loi uniforme adopté par l'UEMOA en décembre 2020 dont la transposition dans le droit positif des États est requise conformément aux règles communautaires.

Le Gouvernement ayant obtenu l'avis favorable de la Cour suprême, l'Assemblée nationale est saisie à cette fin.

L'affacturation, faut-il le préciser, est une technique de gestion financière qui consiste, pour une entreprise, à confier, dans le cadre d'un contrat, la gestion de ses créances clients à une société financière appelée affactureur. Il permet donc à l'entreprise de rendre ses créances liquides et de récupérer de la trésorerie. L'affactureur procède, moyennant une rémunération, au recouvrement des créances, à la gestion des encaissements et/ou à la garantie des risques clients.

Cette technique de financement s'adresse à toutes les entreprises qui offrent des prestations à d'autres établissements du même genre ou à des organismes publics. Elle cible principalement ceux qui sont confrontés à des difficultés de trésorerie pour financer leur cycle d'exploitation et qui n'ont pas les facilités d'accès aux prêts bancaires classiques.

Plusieurs avantages y sont associés, notamment la sécurisation et le financement du poste client, lequel constitue une des principales préoccupations des entreprises. En effet, une gestion efficace des créances

en attente de paiement est primordiale pour le développement de l'activité ainsi que la réduction des coûts et risques liés aux délais de recouvrement et aux impayés.

I-2. Modalités d'enregistrement des projets carbone en République du Bénin.

Les réformes et politiques mises en place en 2016 ont permis à notre pays d'améliorer son niveau d'émission de gaz à effet de serre. Pour capitaliser ces acquis, il convient d'asseoir une stratégie de développement sobre en carbone qui soit en adéquation avec les efforts d'industrialisation en cours.

En instaurant l'exigence de mobiliser des ressources et de réduire les coûts, les marchés carbone donnent aux pays et aux entreprises, la marge de manœuvre nécessaire pour faciliter la transition bas carbone.

Dans ce cadre, les évolutions récentes de ces marchés et la croissance de la demande de crédit volontaire associée sur des marchés émergents amènent à une réglementation carbone à l'échelle nationale. Dès lors, l'obligation de prise en compte dans le registre national de tous les projets carbone existants et futurs garantira une visibilité et un niveau de qualité des crédits carbone générés dans le pays et aidera au recensement exhaustif des actifs carbone.

La fixation des modalités d'enregistrement permettra ainsi d'établir un cadre pratique pour favoriser le recensement de tous les projets carbone développés dans notre pays. Il donnera aux promoteurs du public ou du privé, le détail des exigences requises et définira le droit carbone au niveau national.

Le Conseil a donc adopté le décret devant régir ces opérations de même que celui portant création de l'Autorité d'enregistrement des projets carbone en République du Bénin.

I-3. Mesures de revalorisation des salaires des agents de l'Etat.

Ainsi qu'il l'avait promis, le Gouvernement s'est employé à définir et à stabiliser les options qu'il a présentées aux partenaires sociaux le mardi 6 décembre 2022 aux fins de recueillir leurs avis et suggestions.

Il en ressort une logique de revalorisation alliant justice sociale et volonté de prendre en compte tous les travailleurs.

Cela se traduit par un relèvement indiciaire uniforme pour tous et des sursalaires différenciés, privilégiant ainsi les plus modestes.

Il est à comprendre que les échelles d'augmentation sont élevées en début de carrière et suivent une logique dégressive vers le milieu et la fin de carrière.

Ainsi, le conducteur de véhicules administratifs qui commence sa carrière connaîtra une hausse de 66% de son salaire. Selon qu'il est en début, milieu ou fin de carrière, l'agent d'entretien des services de santé connaîtra une revalorisation allant de 56 à 32% du revenu actuel net, la sage-femme 51 à 29%, l'infirmier breveté 34 à 22%, le contrôleur d'action sanitaire 27 à 15%, l'inspecteur d'action sanitaire 22 à 11%, le technicien de laboratoire 28 à 16% et le médecin 11 à 10% selon qu'il est hospitalier ou non hospitalier.

Dans les mêmes conditions, l'instituteur adjoint aura une augmentation de 49 à 33%, l'instituteur 34 à 12%, l'élève instituteur 34 à 25%, le conseiller pédagogique 16 à 12% et l'inspecteur 12 à 10%.

Quant aux professeurs adjoints ou certifiés des lycées et collèges, ils constateront respectivement une augmentation de 25 à 11% et de 22 à 10%. Le conseiller pédagogique du secondaire aura pour sa part 22 à 11% tandis que l'élève professeur certifié constatera un relèvement de 26 à 16%, l'élève professeur adjoint 29% et l'instituteur de l'enseignement technique 31%.

Pour le fonctionnaire de police de 2^{ème} et 1^{ère} classes, la revalorisation va de 34 à 23 %, le sous-officier subalterne 23 à 16%, le sous-officier supérieur 18 à 12% et l'officier subalterne 21 à 10%.

Le militaire du rang, pour sa part, observera une augmentation de 46 à 22%, le sous-officier subalterne 23 à 16% et l'officier subalterne 21 à 10%.

En ce qui concerne les salaires les plus élevés, toutes catégories confondues, ils connaîtront des augmentations de 12 à 3%.

Ces mesures entrent en vigueur dès ce mois de décembre 2022 et représenteront, dès la première année d'application, un effort financier de plus de 60 milliards de FCFA sur la masse salariale.

Il convient de signaler qu'elles produiront leurs effets sur les pensions de retraite, y compris pour les retraités actuels qui bénéficieront des implications du relèvement du point indiciaire.

Par ailleurs, s'agissant particulièrement des aspirants au métier d'enseignant, il a été décidé, entre autres avantages, de leur accorder désormais 11 mois de rémunération au lieu de 9 actuellement, soit un effort financier supplémentaire annuel de 6,5 milliards de FCFA et de leur donner la possibilité, à terme, de faire carrière comme agents de l'Etat.

Enfin, à la suite des discussions avec le patronat, il a été retenu de fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à 52.000 FCFA pour compter du 1^{er} janvier 2023 contre 40.000 FCFA actuellement, soit une hausse de 30%.

Saisissant cette occasion, le Gouvernement invite le secteur privé à se pencher favorablement sur la question de revalorisation des salaires de ses employés.

Ont été par ailleurs adoptés au titre des mesures normatives, les décrets portant :

- nomination de commissaires aux comptes près certaines entreprises publiques et auprès de l'Institut national de la Femme ;
- agrément de la société civile professionnelle « Ganiou ADECHY & Kassirath ADECHY » et nomination de madame Layide Tayo Kassirath ADECHY en qualité de notaire, associée par suite de constitution de la société civile professionnelle « Ganiou ADECHY & Kassirath ADECHY » sur la charge attribuée par décret n° 86-132 du 8 avril 1986 ;
- approbation des statuts modifiés de la Loterie nationale du Bénin ;
- approbation des statuts de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

II- Communications.

II-1. Création de l'Association PCM-BONOU pour la pérennisation des acquis du projet Commune du millénaire de BONOU.

Ce modèle de gouvernance se veut un outil d'accompagnement des acteurs pour l'implémentation durable des politiques et stratégies de développement notamment, celles relatives à la transformation structurelle de l'économie des territoires.

Il est fondé sur la responsabilisation, le renforcement des droits de propriété et la participation financière des acteurs bénéficiaires du projet en

vue de maximiser leur utilité à travers la promotion de l'entrepreneuriat communautaire.

De ce fait, l'originalité du modèle réside dans sa capacité à stimuler les associations par le truchement du processus de l'économie sociale, à ne pas dépendre uniquement des dons des partenaires techniques et financiers ni des fonds publics, mais à devenir maîtres de leur destin, autonomes dans leur façon d'acquiescer ces fonds par la production et la vente de biens ou de services.

II-2. Mise en place d'un dispositif allégé de lutte contre la COVID-19 au Bénin.

La tendance favorable observée relativement à l'évolution de la pandémie dans notre pays et dans la sous-région a conduit le Gouvernement à alléger les mesures restrictives, en particulier pour les voyageurs à destination du Bénin.

Mais, l'entrée sur le territoire de plusieurs pays de la sous-région et d'ailleurs, reste toujours soumise à la présentation d'un test PCR négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures et/ou d'un certificat vaccinal à jour.

Aussi, le Conseil a-t-il marqué son accord pour maintenir un dispositif allégé de riposte en vue d'assurer la détection et la prise en charge des cas résiduels. Il permettra en outre d'effectuer les tests de dépistage aux voyageurs au départ de Cotonou selon les exigences des pays de destination, puis d'offrir des prestations de vaccination et délivrer les certificats appropriés.

II-3. Contractualisation pour une mission de conception et de suivi des travaux dans le cadre du projet de construction d'une usine intégrée de production de clinker et de ciment au Bénin.

Les conclusions de l'étude commanditée à la suite du Conseil des Ministres du 23 février 2022 ont abouti à la nécessité de renforcer l'offre de production de ciment dans notre pays au regard de la courbe ascendante des besoins sur les années à venir.

La nouvelle usine aura une capacité de 5.000 tonnes de clinker par jour et 2.000.000 de tonnes de ciment par an.

C'est pour en garantir la bonne exécution que le Conseil s'est prononcé en faveur de la présente mission qui porte sur la conception industrielle et le dimensionnement du projet, de même que sur l'assistance au choix des entreprises générales de construction et le contrôle des travaux.

II-4. Contractualisation entre le Port autonome de Cotonou et la Société immobilière et d'aménagement urbain (SImAU), pour la Maîtrise d'ouvrage déléguée de divers projets de construction.

Il s'agit des projets de construction du Centre des Affaires maritimes, du parc logistique du Grand Nokoué, de la réhabilitation de la clôture de l'enceinte portuaire ainsi que de la construction d'un hangar au quartier de Zongo jouxtant le port et destiné à l'accueil de marchandises.

Les ministres concernés accompliront les diligences appropriées dans le sens du démarrage à bonne date des travaux et de la conduite rigoureuse des différents chantiers.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées :

- l'organisation à Cotonou, en décembre 2022, d'un Master Class international de simulation de pratiques de haut niveau en cardiologie interventionnelle ; ainsi que
- la participation du Bénin au Sommet Etats-Unis-Afrique, à Washington, D.C. du 13 au 16 décembre 2022.

IV- Mesures individuelles.

Sur proposition du ministre de l'Energie, monsieur Gérard ZAGRODNIK est nommé Directeur général de l'Agence béninoise d'Electrification rurale et de Maîtrise d'Energie, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Fait à Cotonou, le 7 décembre 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.

Message sur l'état de la nation

Talon face aux députés ce jour

Patrice Talon, Président de la République du Bénin, délivre ce jour, 08 décembre 2022, son message sur l'état de la Nation devant la représentation nationale. Divers sujets de développement et d'actualité seront abordés par le Chef de l'État dans son message devant les députés.

● Falco VIGNON

Patrice Talon va ce jour sacrifier à l'obligation constitutionnelle en délivrant son message sur l'état de la Nation. Contrainte calendaire oblige, ce discours est délivré, cette année, un peu plus tôt que d'habitude. Cela est lié au calendrier électoral qui contraint les députés candidats à être présents sur le terrain. Théoriquement, le 23 prochain, l'Assemblée nationale ne serait plus en capacité d'organiser des plénières. Cette date marque l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des membres du parlement. Et, ce pourrait être un Patrice Talon triomphant qui se présentera aux élus du peuple.

D'abord, l'actualité liée à la revalorisation générale des salaires et pensions de retraite devrait figurer en bonne place dans ce discours. C'est en effet, à la veille de ce rendez-vous que la décision a été prise de concrétiser une promesse faite aux partenaires sociaux. D'abord, le salaire minimum est revu à la hausse de 30%, soit d'une valeur de 12 000 francs Cfa, pour compter du 1er janvier 2023.

Pour réduire les écarts entre les salaires, le gouvernement a ensuite fait l'option des sursalaires différenciés, appliquant une justice so-



ciale qui privilégie les plus modestes. Ces mesures de revalorisation devront être appliquées sur les salaires de ce mois de décembre 2022. Enfin, le gouvernement sensibilise le secteur privé à revaloriser également les salaires de ses employés. Les employeurs privés devront, en outre, souscrire à l'avenir à une assurance santé au profit des leurs travailleurs.

Un autre point qui devrait figurer en bonne place dans le message du Président de la République, ce sont les réponses que le gouvernement a apporté aux conséquences de la guerre en Ukraine, et les crises de l'après Covid, avec une propension inflationniste généralisée.

Patrice Talon ne manquera point d'invoquer les efforts d'approvisionnement en intrants agricoles pour assurer une meilleure production et garantir la souveraineté alimentaire. La guerre en Ukraine a, faut-il le rappeler, déclenché un renchérissement des coûts généraux,

autant de l'énergie, que du transport, et rend difficile l'approvisionnement en intrants agricoles.

Les actions qui modernisent l'administration en vue de rendre plus attrayante l'économie béninoise devront trouver un espace dans ce message. Il en sera de même pour les performances de l'économie dans un contexte de crises. Les réalisations en cours dans le cadre du Programme d'action du gouvernement ne seront pas occultées. À cet effet, les projets asphaltage, construction de routes, d'hôpitaux et de protection du littoral pourraient être revisités. Le "hautement social" lancé depuis avril 2021 fera l'objet d'un bilan sommaire avant que le Chef de l'État ne fasse l'annonce des grandes ambitions pour l'année prochaine.

Comme à son habitude, il sera question une fois encore de développement économique et social durable et si possible vivable du Bénin dans les années à venir.

Cybercriminalité

Pourquoi l'Afrique doit se mettre en ordre de bataille

Selon Interpol, l'Afrique a enregistré une hausse soutenue des cyberattaques en 2020, notamment une augmentation de 238 % de celles ciblant les plateformes bancaires en ligne. Alors que l'usage d'Internet s'intensifie, la cybersécurité devient un secteur stratégique.

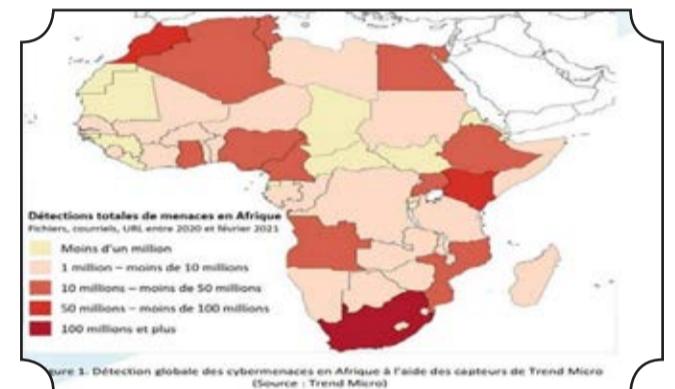
Au cours des dix dernières années, l'investissement de l'Afrique dans l'Internet à haut débit et la transformation numérique a progressivement augmenté au regard du besoin qui s'est développé. Aujourd'hui, cet investissement a contribué à la croissance du taux de pénétration d'Internet, de 9% en 2012 à plus de 30% en 2022, et à l'atteinte par 48 pays du continent d'un indice de développement de l'e-gouvernement fort et moyen. Mais cette adoption du numérique n'est pas sans risques. Bien qu'elle ait généré de nombreuses opportunités dans la santé, l'éducation, le commerce, le divertissement, elle a également accentué les risques liés à la cybercriminalité.

Dans son rapport « The downsides of digital revolution: Confronting Africa's evolving cyber threats », Global Initiative Against Transnational Organized Crime indique que l'Afrique est actuellement sous la menace de quatre grandes catégories de dangers que



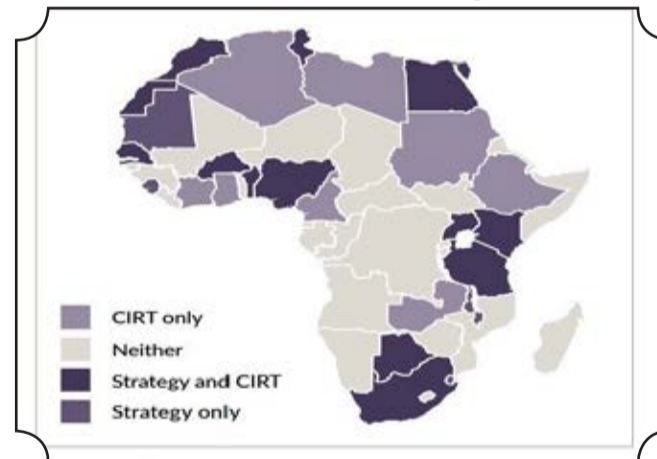
gouvernementaux ou militaires, de pénétrer le secteur financier, le secteur de l'énergie à travers l'Afrique ; le cyberespionnage et les tentatives de pénétration de système pour extraire des infor-

matrices sensibles ; l'innovation dans les conflits armés ou l'utilisation de la technologie numérique pour faciliter la violence organisée, comme la prolifération de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux pour susciter un



mations sensibles ; l'innovation dans les conflits armés ou l'utilisation de la technologie numérique pour faciliter la violence organisée, comme la prolifération de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux pour susciter un

aident les pays à se remettre d'incidents de sécurité importants. Seuls 15 pays africains ont ratifié la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ou la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données, qui renforcent la coopération internationale en matière de cybercriminalité.



favorise le développement d'un numérique mal maîtrisé. Elles sont susceptibles d'avoir un effet croissant sur les conflits, la paix et la sécurité en Afrique si le virage numérique n'est pas négocié convenablement.

Il s'agit du crime organisé qui s'appuie de plus en plus sur le numérique pour améliorer ses activités, les diversifier ; le sabotage des infrastructures critiques qui comprend les tentatives d'affaiblir ou de détruire les infrastructures, le matériel ou les systèmes nationaux,

mouvement de foule ou le déploiement de véhicules aériens sans pilote.

Ces menaces cybercriminelles bénéficient jusqu'à présent d'un terreau fertile dû à la faible protection du cyberspace africain. Seuls 18 des 54 pays d'Afrique ont élaboré des stratégies nationales de cybersécurité, qui sont nécessaires pour définir l'ampleur et la portée des défis liés à la cybersécurité d'un pays, attribuer des responsabilités à l'échelle du gouvernement pour la surveillance et la réponse aux menaces, et un sou-

Etat d'adoption de cybers-tratégie et de CIRT en Afrique. (Source : UIT)

Parmi les recommandations énumérées par Global Initiative Against Transnational Organized Crime, pour déjouer les pièges du monde numérique, figurent, entre autres, une plus grande sensibilisation des acteurs publics et privés aux question de sécurité numérique, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, l'amélioration du cadre réglementaire et technique, davantage de coopération sur les plans international et régional. Dans le cas contraire, l'Afrique pourrait rater les 180 milliards \$ que l'économie numérique a le potentiel de générer pour le produit intérieur brut d'ici 2030, d'après Google et la Société financière internationale (SFI), prévient le site We Are Tech.

Ecofin

Coupe du monde de football Qatar 2022

Le Maroc renverse l'Espagne en huitième

● Belmondo ATIKPO (STG)

Coup de tonnerre dans un ciel bleu qatarien, le Maroc a écarté en huitième de finale de la coupe du monde de football, mardi 06 décembre 2022, la Roja en posture de grande favorite. Après, le Cameroun au mondial-Italie 90, le Nigeria en 94 aux États-Unis et le Sénégal génération El-Hadj Diouf (2002), c'est le tour des Lions de l'Atlas du Maroc d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire du mondial. Pour ce faire, les Marocains entrent de plain-pied dans l'histoire en battant héroïquement les coéquipiers de Morata, Ascencio, Pedri,



Bouquets. Imperméables en défense, généreux dans l'effort au milieu de terrain et remuants en attaque, les marocains ont joué corps-à-corps et sans complexe contre les Espagnols. Néanmoins, l'Espagne s'est procurée les meilleures occasions lors de ce duel. Mais,

ni Morata, Ascencio, Pedri ne sont parvenus à tromper la vigilance du portier marocain Boro qui était intraitable dans les buts hermétiquement inviolables. Poussés au match nul, les Espagnols pensaient se sortir d'affaire, mais les arrêts de classe de Bono ont bloqué trois des cinq penalties. Le Maroc sort ainsi gagnant des tirs au but et file comme une étoile filante en quart de finale de la 22ème coupe du monde de football. Et si l'Afrique à travers le Maroc rêve de sa première coupe du monde ? Tout est possible au football, croisons les doigts !



100 QUI TRANSFORMENT L'AFRIQUE

#5FAA

Financial Afrik
Toute la finance africaine

AWARDS

ÉDITION 2022

Jeudi 8 décembre
Hôtel 2 Février à Lomé (Togo)

L'Afrique dans la finance verte

L'objectif « zéro émission nette de carbone d'ici le milieu de ce siècle » ne relève plus d'une déclaration d'intention. Décision majeure issue de l'accord de Paris, cet accord induit des bouleversements considérables. La transition énergétique se traduit par la course vers les métaux critiques (Lithium, Cobalt), la digitalisation des processus et la conscience d'une approche 66+environnementale, sociale et de gouvernance contenue dans l'agenda des 17 ODD à l'horizon 2030. Pour accompagner l'élan industriel et énergétique, la finance est entrain de verdir à travers des engagements de réduction de fonds destinés aux projets polluants, l'adoption de critères de sélection contraignant pour l'énergie fossile, l'éclosion des marchés carbone (il y'en a 64 dans le monde), des émissions d'obligations vertes et ESG qui reposent sur des mécanismes et une structuration globale que l'Afrique gagnerait à maîtriser.

Du Fonds vert pour le Climat constitué au lendemain de l'accord de Paris, avec un engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an au profit des programmes d'adaptation dans les pays les moins avancés, aux institutions financières agréées en Afrique, une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place. Les pays africains gagneraient à comprendre la nouvelle philosophie de la finance mondiale et à s'adapter à ces acteurs nouveaux et anciens à la base des mutations observées. L'Afrique doit étudier les immenses opportunités offertes par la finance verte.

Ce sont là les objectifs de la cinquième édition des Financial Afrik Awards prévue le **8 décembre à Lomé**. Comme lors des éditions précédentes, celle de 2022 réunira les acteurs locaux et internationaux du monde des affaires, les décideurs politiques et privés, les économistes et les financiers, autour des enjeux et des perspectives de notre temps. Rendez-vous annuel initié depuis 2018, les Financial Afrik Awards rassembleront 300 personnes dans la capitale togolaise, pour débattre des perspectives africaines. La conférence sera clôturée par un dîner de gala lors duquel la traditionnelle liste des 100 personnalités qui transforment l'Afrique sera dévoilée ainsi que les lauréats des trophées des Financial Afrik Awards.